

Éléments de comparaison « privée / public »:

■ Éléments communs :

- 1 personne sur 2 en sdh au cours de sa vie, 1 sur 3 en lien direct avec un proche en situation de handicap : question qui n'est pas marginale.
- Promotion d'une politique inclusive : outiller les voies communes, penser le handicap comme la capacité ou l'incapacité d'un système à composer avec l'ensemble des situations des personnes (Définition ONU 2016). Logique intégrative vs logique inclusive. Obligation de « l'aménagement raisonnable » pour l'employeur.
- Questions de communication : parler de quoi, à qui, pourquoi, comment ? (les 2 règles d'or, transversalité et pluridisciplinarité)
- Respect des normes d'accessibilité (bâimentaire, numérique et pour l'accueil des publics)

■ Différence de temporalité :

- Création de l'AGEFIPH en 1987 (loi du 10 juillet)
- Création du FIPHFP en 2006 (décret décret n° **2006-501**)

L'Etat naturellement vertueux sur la question ?

Déduction des salaires des AESH de la contribution de l'Education Nationale (dénoncée régulièrement par le Défenseur des Droits).

■ Recours au SAMETH :

- Enjeux de financement : le blocage récurrent « AGEFIPH/FIPHFP »
- Moyens de contournement et sens des interventions des SAMETH : permettre une expertise sans se substituer à une montée des compétences internes.

■ Différence d'outil :

- Pas de possibilité de travailler à temps partiel et d'avoir son salaire « complété » au niveau d'un temps plein dans le service public.
- Voie de recrutement en qualité d'agent contractuel dans les emplois des catégories A, B et C pour une période d'un an renouvelable une fois, les intéressés étant titularisés à l'issue de cette période sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'aptitude pour l'exercice de la fonction.